

Microplastiques dans les eaux: accusée, Nestlé Waters se défend

POLLUTION La filiale dédiée aux eaux en bouteille du géant veveyse conteste les révélations du site français Mediapart, selon lesquelles les eaux minérales naturelles Contrex et Hépar sont contaminées par des décharges sauvages de l'entreprise

ATS

Nestlé «rejette catégoriquement les allégations sur la présence de microplastiques dans les forages Hépar et Contrex», les jugeant «infondées» et assure que les eaux en bouteille de ses deux marques vosgiennes «sont parfaitement sûres et peuvent être consommées en toute sécurité», selon le communiqué de Nestlé Waters obtenu hier par l'agence AWP.

Samedi, le site hexagonal d'investigation en ligne Mediapart, se basant sur «les conclusions de l'enquête de l'Office français de la biodiversité» (OFB), révélait que «les eaux de Contrex et Hépar contiennent des taux de microplastiques «incommensurables» en raison de décharges laissées à l'abandon par Nestlé qui ont pollué les sources d'eau», avec «un réel danger pour la santé».

«Aucune dépollution n'est envisageable»

Les taux détectés sont de 515 particules de microplastique par litre (mp/L) pour Contrex, et 2096 pour Hépar, soit des concentrations 51000 à 1,3 million de fois supérieures à celles retrouvées dans des lacs, fleuves et rivières par deux études sur lesquelles s'appuient les enquêteurs. Et de 5 à 2952 fois supérieurs aux taux moyens dans les nappes phréatiques du monde, selon d'autres études. Ces taux sont également supérieurs à ceux retrouvés par des chercheurs dans d'autres eaux en bouteille. «La dégradation est substantielle en ce qu'ils sont fragmentés en micro voire nanoplastiques, imprégnés et diffusés dans les sols et les réseaux d'eaux souterraines, de sorte qu'aucune dépollution n'est envisageable», ajoutent les enquêteurs.

Mediapart indique avoir consulté une note confidentielle dans laquelle Nestlé Waters affirmait en 2022 que les décharges pourraient avoir «un impact sur la qualité des eaux».

De son côté, «Nestlé Waters conteste notamment vigoureusement les résultats des analyses du laboratoire mandaté par l'OFB», un établissement public dédié à la protection de la biodiversité, estimant que «ces analyses ont été réalisées par un laboratoire non accrédité pour l'analyse des microplastiques».

«Dès la prise de connaissance de ces résultats», l'entreprise, qui embouteille aussi

l'eau de Vittel dans la commune du même nom, affirme avoir «lancé des analyses de vérification» auprès du laboratoire Nestlé NQAC et de ses homologues Terana et SGS Fresenius, basé en Allemagne. D'après elle, «les données fiables et homogènes de ces trois laboratoires montrent l'absence de microplastiques dans l'eau de nos forages».

Selon Nestlé, les décharges incriminées datent des années 1960, avant qu'elle ne soit propriétaire des terrains pollués. Le groupe a précisé à l'AFP ne pas commenter les procédures en cours mais que «la majorité des sites» avait déjà été nettoyée. «Nous attendons les préconisations des autorités quant aux mesures de remédiation à mettre en œuvre pour les sites restants au profil plus complexe», ajoute-t-il.

Procès en novembre

Nestlé Waters est poursuivie en France pour avoir stocké des déchets et maintenu quatre décharges sauvages de bouteilles plastiques à Contrexéville, They-sous-Montfort, Saint-Ouen-Les-Parey et Crainvilliers, représentant un volume cumulé de 473700 m³, l'équivalent de 126 piscines olympiques.

Le procès, décidé après une enquête du pôle régional environnement du parquet de Nancy, se tiendra du 24 au 28 novembre. Nestlé est notamment poursuivi pour avoir, autour de ces décharges, «laissé s'écouler dans les eaux superficielles et souterraines» des «particules de microplastiques» à des concentrations «rendant toute vie aquatique impossible et ayant des effets nuisibles sur la santé, la flore et la faune».

En juillet dernier, des perquisitions ont eu lieu au siège de Nestlé France à Issy-les-Moulineaux, près de Paris, avait fait savoir la Répression des fraudes, dans le cadre de la plainte déposée par l'ONG Foodwatch «visant les sociétés Nestlé et Nestlé Waters» au sujet de la commercialisation d'eaux en bouteille filtrées illégalement.

Au début du mois dernier, le journal français *Le Monde* indiquait que Nestlé avait annoncé avoir retiré ses filtres illégaux, mais n'avait pas encore apporté la preuve que les sources Perrier, situées dans le sud de la France, pouvaient produire une boisson correspondant aux critères de l'eau minérale naturelle.

Les taux de microplastiques dans les eaux minérales naturelles ne sont pas réglementés. Ces substances inférieures à 5 millimètres – et 1000 fois moins pour les nanoplastiques – sont au cœur des négociations en cours à Genève jusqu'au 14 août pour tenter d'élaborer le premier traité contre la pollution plastique. ■